

LOI N°016-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-004/PRES DU 18 JUIIN 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6669-BF ET DU DON
N°D647-BF, CONCLU A OUAGADOUGOU, LE 08 JUIIN 2020,
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
DEUXIEME FINANCEMENT A L'APPUI DE POLITIQUES DE
DEVELOPPEMENT PORTANT SUR LA GESTION BUDGETAIRE,
LA CROISSANCE DURABLE ET LA PRESTATION DES SERVICES
DE SANTE**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-004/PRES du 18 juin 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6669-BF et du don n°D647-BF, conclu à Ouagadougou, le 08 juin 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le deuxième financement à l'appui de politiques de développement portant sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé.

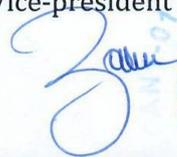
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 20 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Vice-président



Batio Nestor BASSIERE



Le Secrétaire de séance



Maimouna OUEDRAOGO/SAWADOGO